

cadémie (lettre du 18 juin 1703), par M. Anisson, qui fut prié, le 26 juin, de faire frapper vingt médailles du poids qui est réglé par l'arrêt de l'établissement de la Chambre.

Le 25 août et le 20 octobre, MM. les directeurs réclamèrent l'envoi de cette médaille, mais leur député écrivait le 3 décembre : « Votre médaille ne sauroit estre faite pour la fin de l'année comme vous l'avez désiré ; le graveur (Delaunay) qui y travaille ayant été détourné pour faire une médaille pour le roy, pour la prise de Landau et la bataille de Spire. Je viens d'apprendre, ajoute-t-il, par M. Ménager, député de Rouen, mon ami, que leur Chambre de commerce alloit faire faire une médaille à l'imitation de la vôtre, et qu'il desiroit en faire présent à chacun de MM. nos commissaires ; voyez, s'il vous plaît, s'il ne seroit pas de la bienséance que vous en fissiez autant ; j'ai pourtant dit là-dessus à M. Ménager qu'il y falloit penser à deux fois, parce que de pareils présents font croire que nos communautés sont aisées, ce qui d'un côté n'est pas vray et de l'autre me paroît une dangereuse conséquence ; ainsi je vous prie, Messieurs, délibérer là-dessus avec votre prudence ordinaire.

Ce à quoi la Chambre répondait, le 18 décembre :

« La proposition que vous a faite M. Ménager d'offrir à chacun de MM. les commissaires du Conseil une médaille, nous embarrasse fort, et il faut que la ville de Rouen soit bien plus riche que la nôtre, car cette dépense seroit considérable s'il falloit la faire annuellement. Nous ne voyons d'ailleurs aucune nécessité, pas même de bienséance, à s'y engager, et si vous pouvez l'insinuer à